

monde. Il me semble qu'on perd son temps à vouloir créer l'impression qu'il y a au Canada beaucoup de Japonais impossibles à découvrir, sans appuyer son affirmation sur des raisons sérieuses. Ai-je tort de penser qu'aucune raison ne donne lieu de croire que le comité permanent chargé de compléter la besogne de la commission d'enquête et libre de faire toutes les propositions qu'il juge opportunes, ne saurait atteindre facilement le but qu'on se proposait lors de sa nomination. Mon honorable ami a fait une proposition utile, savoir d'exiger la production d'une carte d'inscription de tous ceux qui se présentent pour acheter un billet. Je la passerai au comité, qui pourra l'incorporer dans ses conclusions relatives aux Japonais. Le procédé est applicable, de même que nombre d'autres semblables.

M. CRUICKSHANK: Je ne voudrais pas que la Chambre ait l'impression que l'honorable député de Vancouver-Est représente l'opinion publique de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les Japonais.

M. MacINNIS: Tant pis pour elle.

M. CRUICKSHANK: Il a voté pour un projet de loi tendant à leur accorder le droit de vote, le mettant sur le même pied que les blancs. Personne dans ma circonscription ne le veut. Je suis tout aussi bien disposé que lui envers les Japonais. En effet, ils m'ont donné un cadeau de noces lorsque je suis parti prendre possession de mon siège de nouveau député. Mais personne ne saurait prétendre représenter l'opinion de la Colombie-Britannique à l'égard des Japonais lorsqu'il veut leur conférer le droit de vote quand bien même ils devraient en user contre la participation du Canada à la guerre. C'est ridicule. Le problème est susceptible de solution. Je n'éprouve aucune inquiétude au sujet de l'exclusion des Japonais ou de n'importe qui, mais nous pouvons résoudre le problème en ce qui concerne la Colombie-Britannique d'une façon bien simple: les renvoyer tous à Toronto.

M. NEILL: Le premier ministre a eu raison de revendiquer le mérite d'avoir fait réduire l'immigration japonaise à 150 par année, hommes, femmes et enfants compris. Elle avait atteint, à ma connaissance, environ 1,700 en une année. Sous le régime détestable de la convention verbale, que le premier ministre a fait réduire à des proportions sensées et interprétables, un Japonais n'avait qu'à dire à l'agent qu'il avait une convention verbale pour se faire admettre sans plus de façons. Quand je demandais à l'agent pourquoi il n'avait pas procédé à une vérification, il me répondait qu'il n'avait pas vu la convention verbale!

Le premier ministre a fait réduire la chose à une convention écrite que l'on a incorporée à la loi de l'immigration. Je sais que le nombre des entrées est de beaucoup inférieur à 150, à cause de l'état de choses existant au Japon; je crois que l'immigration a beaucoup diminué depuis qu'elle est régie par la loi. Autrefois, la porte était ouverte toute grande; aujourd'hui bien peu y passent. Cependant, comme l'a dit l'un des représentants de Vancouver, l'interdiction absolue de l'immigration japonaise aurait beaucoup fait pour diminuer le ressentiment populaire à l'égard des Nippons. Leur natalité de 38 par millier de population, contre 18 ou 19 chez les blancs, constitue à elle seule un désavantage suffisant pour nous. Comme le dit l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis), ils ne demandent qu'à être laissés en paix et ils se tireraient d'affaires tout seuls. Oui, ils le feront, comme ils l'ont fait à Hawaï où ils dominent la législature, parce qu'ils ont le droit de vote. Les principes que préconisent l'honorable représentant de Vancouver-Est et les membres de son parti expliquent justement pourquoi la Colombie-Britannique n'a envoyé à la Chambre qu'un seul député de ce parti. C'est tout simplement parce qu'ils se sont prononcés en faveur du droit de vote aux Orientaux. Ils auraient voté en faveur de l'entrée des Japonais et de l'abolition du contingentement de la pêche, etc.

L'honorable représentant de New-Westminster (M. Reid) a dit, je crois, qu'un comité parlementaire dit des relations industrielles et étrangères réuni il y a quelques années, a reçu une délégation de Japonais de la Colombie-Britannique. Cette délégation se composait d'une femme et de trois hommes, tous très instruits et distingués, bien plus que je ne le suis ou ne puis l'être. Ces gens ont fait une bonne impression. On les avait bien choisis, naturellement. Ils ont dit jusqu'à quel point ils étaient peinés. Mettant la main sur leur ventre, ils ont exprimé le grand chagrin qu'ils avaient de ne pas voter. Nous pensions alors à adopter une loi pour forcer les blancs à voter parce qu'ils ne se présentaient pas en assez grand nombre aux bureaux de scrutin. Ils ont tenu des propos de ce genre et ont fait bonne figure. Il va sans dire que tout avait été préparé; le mémoire avait été rédigé par un avocat habile de race blanche de Vancouver,—honte à lui! et était cousu de fil blanc. Bref, ils firent les choses en grand.

Nous avons pu ensuite leur poser quelques questions. Or, les Japonais ont ceci de particulier que lorsqu'ils jouent ainsi la comédie, tant qu'ils s'en tiennent au texte qu'on leur a préparé, tout va bien, mais ils n'en conservent pas moins une certaine naïveté naturelle, de sorte que lorsqu'on leur pose une question directe, il est fort probable qu'ils diront la